



MAIRIE de NAJAC

9, rue du Bourguet

12270 NAJAC

05 65 29 71 34
contact@najac.fr
www.najac.fr

Objet : Convocation à une réunion du conseil municipal

Mes chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu :

Le vendredi 29 janvier 2021 à 20 heures
A LA SALLE DES FÊTES

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. Examen et vote

- **Aménagement du territoire** : Contrat de développement et revitalisation *Bourgs-Centres Occitanie* ;
- **Gouvernance** : Indemnité à conseiller exerçant délégation de fonction ;
- **Ressources humaines** : Modification d'un poste non-permanent en poste vacataire ;
- **Energies** : Adhésion à *Aveyron Energie Bois* ;
- **Energies** : Prise de participation à *ENERCOA* ;
- **Environnement** : Adhésion à *Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron* ;
- **Association** : Demande urgente subvention au *Collectif alimentaire villefranchois* ;
- **Syndicats mixtes et associations** : Modification de désignations de délégués ;
- **Syndicats mixtes** : Révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala et adhésion de deux communes ;
- **Assainissement collectif** : Approbation d'un règlement destiné aux utilisateurs du service d'assainissement collectif des eaux usées ;
- **Assainissement collectif** : Convention relative aux conditions de déversement des effluents ;
- **Scolaire** : Subvention relative aux frais de transport des élèves hors-commune ;
- **Finances** : Fixation des loyers des locaux communaux ;
- **Finances** : Avenants aux contrats de prêts bancaires suite au décalage des échéances de loyers de VVF ;
- **Finances / budgets** : Plan de financement pour travaux aménagements Camping et Puech Moutonnier (*Pass relance tourisme*) ;
- **Travaux publics** : Lancement travaux aménagement carrefour de *la Sole* ;
- **Urbanisme** : Décision d'Intention d'Aliéner sur immeubles soumis au Droit de Prémption Urbain.

Je vous prie de croire, mes chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Gilbert BLANC



IMPORTANT : il est rappelé qu'en application des mesures gouvernementales instaurant un couvre-feu dès 18 heures, la séance ne sera pas autorisée au public. Elle sera néanmoins retransmise en direct sur www.najac.fr.



L'UN DES PLUS BEAUX
VILLAGES DE FRANCE



PAYS D'ART
ET D'HISTOIRE

